

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 04 janvier 2017, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M. CROUZIER – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M^{me} GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT – M^{me} SABATIER – (conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M. MAIRAL – M. BLANCHET – M^{me} FINAT – M^{me} JAYAT – M^{elle} ARNOUX – M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M. JOURDAIN – M^{me} HORIOT – M^{me} BRADEL (Conseillers municipaux).

Représentés : M^{mes} BOUILLON et GUILLET, MM. MEUNIER, QUAIRE, BACOT et CHAPELLE
Melle ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu du 02 janvier 2017 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE (remplaçant suite à démission)

Suite à la démission d'un des 2 conseillers communautaires élus le 02 janvier 2017, il appartient au Conseil Municipal de procéder à son remplacement, au scrutin de liste à un tour. Considérant que 2 listes ont été présentées (Liste A : BERTIN Christian et Liste B : JOURDAIN Patrick), il s'agit de désigner parmi ses membres le conseiller communautaire qui occupera le siège vacant.

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

N'ont pas souhaité prendre part au vote et se sont abstenus : 5

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Les résultats de cette élection sont les suivants :

- La liste A a obtenu 17 voix

- La liste B a obtenu 0 voix

A l'issue de cette élection, Monsieur CROUZIER proclame élu en qualité de conseiller communautaire Monsieur BERTIN Christian.

L'intéressé a déclaré accepter ce mandat.

2/ VICHY COMMUNAUTE : protocole financier général

Un protocole financier général définit les modalités de détermination des attributions de compensation et les relations financières entre l'établissement public de coopération intercommunale fusionné et les communes, les conditions de reprise des dettes des établissements publics à fiscalité propre préexistants, les formules d'amortissement des investissements et les procédures comptables.

Suite à la fusion de Communauté de communes de la Montagne bourbonnaise (CCMB) et de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier (VVA) au 1^{er} janvier 2017, il est demandé aux élus de se prononcer sur ce protocole financier général ci-annexé.

Il est proposé d'adopter le protocole financier général joint en annexe en précisant toutefois à la page 4/10, paragraphe B 1, « ...délibérations concordantes entre l'EPCI et les communes membres prises... »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette proposition.

3/ VOIRIE 2017

Suite à la commission d'appel d'offres du 04 janvier 2017 :

- Maîtrise d'œuvre rues de Beausoleil, des Bordes et des Vergers (2^{ème} tranche) : le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 3 plis reçus :

Prestataires	Offres HT	Offres TTC
A2i	36 951,00€	44 341,20€
Cédric ROBIN	35 795,00€	42 954,00€
Olivier TRUTTMANN	39 000,00€	46 800,00€

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de retenir l'offre du cabinet Cédric ROBIN qui obtient la meilleure note.

- Aménagement des trottoirs de la rue de Cusset : le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 3 plis reçus :

Prestataires	Offres HT	Offres TTC
EIFFAGE	39 640,00€	47 568,00€
COLAS	42 741,50€	51 289,80€
EUROVIA	36 481,14€	43 777,37€

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société EUROVIA qui obtient la meilleure note.

4/ PERSONNEL : transformation d'un poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu des besoins en personnel, il convient de pérenniser les effectifs du Service Technique et de remplacer un Contrat Unique d'Insertion venant à terme.

Accord unanime des membres du Conseil.

5/ ECOLE MATERNELLE : dénomination

Suite au décès de Monsieur Jean BURLAUD, ancien Maire de CREUZIER-LE-VIEUX, survenu le 09 novembre dernier, et considérant que ses trois mandats de Maire ont été exemplaires au profit de notre commune, qu'il a été un homme d'action, de conviction et de lucidité, et qu'il a su mettre ses propres qualités au service de notre communauté qui en a grandement bénéficié, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de dénommer l'école maternelle « Jean BURLAUD », sur la proposition de Christian BERTIN.

Accord unanime des membres du Conseil.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES :

Dans le cadre des nouvelles modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité, et suite au refus du Préfet de prendre en considération l'opposition des membres du Conseil exprimée lors de la séance du 06 décembre dernier, un courrier sera adressé au représentant de l'Etat pour lui réitérer cette opposition à une réforme qui prive les concitoyens d'un véritable service public apprécié.

Séance levée à 21h10